

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 février 2026

n° 034-26

Objet : RS - Demande de subvention pour l'élargissement de l'aménagement cyclable le long de la place du Palais de Justice et l'aménagement d'une aire de services pour les cyclistes

- date de convocation le 20 février 2026
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février douze heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska -

Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fresso

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés : 23

Marie Bénévise - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Arthur Boix-Neveu - Vincent Boulnois - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Pascal Ginollin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Marie Perrier - Jean-François Poitou - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 26 février 2026

délibération n° 034-26

objet **RS - Demande de subvention pour l'élargissement de l'aménagement cyclable le long de la place du Palais de Justice et l'aménagement d'une aire de services pour les cyclistes**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, en lien avec Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité et Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, indique que dans le cadre du projet de désimperméabilisation de la place du Palais de Justice opéré par la Ville de Chambéry, un projet de réaménagement par Grand Chambéry de la voie cyclable présente aux abords de cette place est programmé second semestre 2026.

En effet, la piste cyclable bidirectionnelle qui longe la place du Palais de Justice constitue une composante essentielle de l'itinéraire touristique de la Belle Via et de la Piste Bleue n° 1. Très fréquentée par les cyclistes locaux et de passage, elle facilite l'accès au centre-ville de Chambéry ainsi que sa traversée de manière fluide. Cet itinéraire stratégique permet également de relier efficacement au nord, le lac du Bourget et la Via Rhôna, ainsi qu'au sud, le lac Saint-André, offrant ainsi une connexion privilégiée pour les déplacements notamment touristiques.

Aussi, afin d'améliorer la sécurité et la circulation cyclable, en particulier au niveau du carrefour très fréquenté en direction de la rue de la Gare, et d'offrir des services complémentaires, il est proposé :

- d'élargir à quatre mètres la piste cyclable existante,
- de réaménager la traversée piétonne à l'angle du palais de justice,
- de créer une aire de services touristiques comprenant des arceaux à vélos, un pied d'atelier équipé d'une pompe, un espace de pique-nique, une borne-fontaine, ainsi qu'un panneau d'information consacré à la Belle Via.

Au titre des actions engagées par le Département de la Savoie (notamment les appels à projets cyclotourisme et le Plan vélo départemental), il est proposé de solliciter du Département de la Savoie, mais également de tout autre partenaire, les subventions les plus élevées possible pour la réalisation de l'ensemble de ces aménagements actuellement estimés à 100 000 € HT pour la partie aménagements cyclables et à 20 000 € HT pour la partie aire de services.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Vu l'appel à projets cyclotouristiques lancé par le Département de la Savoie,

Vu l'avis de la commission mobilité du 26 janvier 2026,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de solliciter le Département de la Savoie afin d'obtenir les subventions les plus élevées possible pour la réalisation des aménagements de voirie et la création d'une aire de services,

Article 2 : de solliciter d'autres partenaires afin d'obtenir d'autres sources de financement pour la réalisation de ces équipements,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir,

Article 4 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'T' followed by a horizontal line and a small flourish.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

034-26

Objet de l'acte :	RS - Demande de subvention pour l'élargissement de l'aménagement cyclable le long de la place du Palais de Justice et l'aménagement d'une aire de services pour les cyclistes
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions
Date de l'acte :	26 février 2026
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260226-lmc1H35348H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35348H1

Date de transmission en Préfecture :	27 février 2026
Date de réception en Préfecture :	27 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 février 2026